

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 26 janvier 2023

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Laurent TALON, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Hervé CHATEAU à Ludovic TINET

Absents excusés : Pierre-Yves CAILLIATTE

Secrétaire de séance : Ludovic GOGUE

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire

* Motion contre la fermeture des écoles

Madame Françoise BICHARD a prévenu de son retard en début de séance.

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 décembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 décembre 2022.

Demande de subventions

Inscription des dépenses au budget 2023

- Achat d'un tracteur tondeuse

Dans le but de renouveler le tracteur-tondeuse actuel qui nécessite de grosses réparations, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 27 décembre dernier d'en acheter un nouveau.

Coût de l'opération : 25 333.33€ HT

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 ainsi que les recettes correspondantes.

Demandes de subventions et plan de financement

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale ainsi que le fond de concours de la communauté de communes.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Achat tracteur tondeuse	25 333.33€	Conseil Départemental	5 000€
		Communauté de Communes	5922 €
		Autofinancement de la commune	14 411.33€
Total	25 333.33€	Total	25 333.33€

Logement communal : montant du loyer, de la caution et attribution du logement

Suite au départ des locataires du logement communal situé « 10 Route de Coulanges » il convient de fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie. Le loyer reste inchangé à 412€ mensuel, il est payable d'avance le premier de chaque mois à la Caisse du Service de Gestion Comptable d'Yzeure. Le dépôt de garantie, inchangé également est à 412 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires à partir du 4 février 2023.

Madame Françoise BICHARD arrivant, elle prend part aux débats

Valeco : Projet photovoltaïque

Pour faire suite à la présentation par la société VALECO du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Pierrefitte sur Loire, le Conseil Municipal est sollicité pour formuler un avis.

Ce projet, sur une surface d'environ 29ha est proposé sur les parcelles ZR2 et ZR12 (propriété de Monsieur VIALLET et sur la parcelle ZP45 appartenant à la Communauté de Commune EABL (ancien incinérateur).

Une partie de ce projet concerne le réhabilitation des anciennes carrières ainsi qu'une prairie d'environ 15ha sur laquelle seront installés des panneaux sur de pieux plus haut de manière à ce que les bovins continuent de pouvoir pâturer.

Considérant que ce projet pour 15ha concerne des terrains incultes,

Considérant que l'autre partie sur prairie permet à l'exploitant de poursuivre son activité d'élevage selon le principe d'agrivoltaïsme,

Considérant que ce projet d'une puissance de 23.6 MW représente la consommation électrique évaluée à 13400 habitants,

Considérant que les retombées fiscales pour le territoire sont intéressantes,

Considérant que la société VALECO se propose d'associer les citoyens et riverains par un financement participatif,

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet et souhaite être associé aux différentes études et être informé de l'avancée de ce projet.

Hôtel : Candidature de Monsieur et Madame MELARD

Monsieur et Madame MELARD après avoir effectué une visite de l'établissement ont souhaité rencontrer le Conseil Municipal afin d'échanger sur leur projet de reprise de l'hôtel restaurant.

Pour faire suite à cette rencontre, le Conseil Municipal soumet à Monsieur et Madame MELARD la proposition suivante qui tient compte de la conjoncture actuelle difficile :

* Bail dérogatoire d'un an pouvant démarrer le 1^{er} avril

* Loyer mensuel de 1 000€ HT avec une caution de 2 000€ à verser dès l'entrée dans les lieux

* Mise à disposition gratuite de logement de fonction

Ces conditions pourront être revues au terme d'un exercice.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un accompagnement à la gestion soit mis en place sur cette première année, si possible par un organisme extérieur et qu'un bilan trimestriel puisse être fait avec les élus.

Si cette proposition n'est pas acceptée par Monsieur et Madame MELARD, n'ayant pas d'autres candidatures, une réflexion plus large sera engagée.

Digoin Passion Carpe : demande de location du plan d'eau pour un enduro carpe

Considérant le très bon déroulement des enduros précédents, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 1 000€ la location du site pour l'enduro pêche du 18 au 21 mai organisé par l'association Digoin Passion Carpe. L'organisation reste à la charge de l'association. Le Conseil Municipal propose que le tarif de la location soit rediscuté pour 2024 si l'activité devait de poursuivre.

Camping

Dates d'ouverture et de fermeture

Les dates d'ouvertures pour le camping municipal sont fixées au samedi 1 avril pour les touristes et au samedi 25 mars pour les permanents.

Les dates de fermeture pour le camping municipal sont fixées au dimanche 8 octobre pour les touristes et au mercredi 1^{er} novembre pour les permanents.

Camping

Création d'un contrat pour accroissement d'activité

Les dates d'ouverture et de fermetures du camping municipal ayant été fixées, il est nécessaire de créer un contrat pour accroissement d'activité pour un agent contractuel à durée déterminée du 1 avril au 31 octobre.

Personnel : attribution du poste d'agent technique

Pour faire suite à l'appel à candidature et la création du poste d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 30 heures consécutifs à la réunion du Conseil Municipal du 27 décembre 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le poste à Monsieur Thierry PILLAVOINE. La période de stage de Monsieur PILLAVOINE commencera le 01 mars 2023. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé le contrat.

Motion contre la fermeture des écoles

Les élus de la commune de Pierrefitte sur Loire ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1^{er} degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier.

58 postes d'enseignants seraient retirés à l'académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier.

Le Conseil Municipal s'élève contre ces annonces désastreuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes et notre attractivité. Ces mesures auraient un lourd impact pour les communes qui ont réalisés de nombreux investissements pour que les écoles et les classes offrent un cadre d'études le mieux adapté aux élèves et impacteraient le personnel communal mis à disposition des enseignants.

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence des effectifs beaucoup plus élevés.

Ces annonces brutales se basent sur des estimations d'effectifs scolaires à la rentrée prochaine.

Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie : comment comprendre qu'il subisse alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui. Le rôle de la puissance publique n'est-il pas « d'accompagner le déclin », et non de le combattre ou de l'inverser ?

Aussi les élus de la commune de Pierrefitte sur Loire demandent la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée.

Dans l'immédiat, les élus de la commune de Pierrefitte sur Loire soutiennent l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés : tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national.

Questions et informations diverses

Camping : Le Conseil Municipal étudie la proposition de l'entreprise POTIER pour la réhabilitation des menuiseries des douches aux sanitaires et décide de faire procéder à la réalisation des travaux.

Animation canal : Monsieur Xavier ALGLEYS informe le Conseil Municipal qu'il rencontrera M. DUCARRE, Président de l'association du canal ROANNE-DIGOIN. Cette association propose des animations estivales au fil du canal. L'idée était de voir si une action similaire pourrait s'envisager sur une partie du canal latéral à la Loire et comment.

Salle polyvalente : Une porte vitrée ayant été cassée, un devis de remplacement a été demandé à l'entreprise POTIER. Le Conseil Municipal s'interroge s'il ne serait pas souhaitable d'envisager le remplacement des 4 portes compte tenu de leur vétusté et du manque d'étanchéité.